



## EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 14 juin 2024</p>
<p><u>Réf</u> : 24110  <b>OBJET : VENTE PARCELLES D N°117, 114P ET 116P A MR FRANÇOIS CARPENTIER &amp; MME CATHERINE MOREAU</b></p>	<p><b><u>Présents</u></b> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent  <b><u>Absents ou excusés</u></b> : M. ROSSET André  <b>Procuration</b> : M. ROSSET André à MUFFAT Michel</p>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 08 novembre 2023, le conseil municipal a donné son accord pour la vente des terrains assises des concessions aux « Lindarets » sur la base d'un prix de 400.00 € le M2, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, tous les frais supportés par l'acquéreur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mr François CARPENTIER et Mme Catherine MOREAU sont titulaires d'une concession communale portant sur le terrain cadastré section D N° 117, 114p et 116p pour une surface de 183m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, que suite à la demande de Mr François CARPENTIER et Mme Catherine MOREAU, la commune est favorable pour leur vendre cette concession.

Monsieur le Maire précise, qu'après le passage du géomètre, la surface relevée est de 182m<sup>2</sup>.

- Que le montant de cette vente s'élève à : 182 M2 X 400.00 € = 72.800,00 €
- Que la régularisation du bail à compter du 17 février 2024 au jour de la vente sera réalisée
- Que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition et à compter de ce jour devient redevable de toutes les taxes et impôts grevant les présentes parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCÉPTE** la vente à Mr François CARPENTIER et à Mme Catherine MOREAU, des parcelles ci-dessous, sur la base de 400.00 €/le M2 (plan annexé)
  - Parcelle D N° 117 pour 97m<sup>2</sup>
  - Parcelle D N° 114p pour 80m<sup>2</sup>
  - Parcelle D N° 116p pour 5m<sup>2</sup>**soit une surface totale de 182m<sup>2</sup>**
- **FIXE** le prix de vente des terrains à : 182 M2 X 400.00 € = 72.800.00 €

- **INDIQUE** qu'à l'issue de la vente un titre sera émis pour la régularisation du loyer au prorata.
- **PRECISE** Que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition et à compter de ce jour devient redevable de toutes les taxes et impôts grevant les présentes parcelles.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Fait à Montriond le 20 juin 2024

La secrétaire de séance  
SIBIL Christine



Le Maire  
Jean-Claude DENNÉ

